

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où le communiqué ou l'offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie

Les fondateurs de 1000mercis annoncent leur intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions 1000mercis au prix de 30 euros par action

Paris, le 17 mars 2022

Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier, fondateurs de la société 1000mercis dont ils détiennent directement de concert 54,37% du capital et 68,92% des droits de vote, annoncent ce jour leur intention de déposer prochainement auprès de l'Autorité des marchés financiers, au travers d'une société constituée à cet effet et détenue à parité par eux (Positive Ympact SAS¹), un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions 1000mercis qu'ils ne détiennent pas (à l'exception des actions autodétenues par 1000mercis).

Cette offre publique d'achat simplifiée serait libellée au prix de 30 euros par action. Le dépôt du projet d'offre devrait intervenir d'ici fin mars 2022, étant précisé que la société Positive Ympact a d'ores et déjà sécurisé le financement nécessaire au dépôt de l'offre.

Les actionnaires de 1000mercis disposeraient ainsi de la possibilité d'obtenir une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation et à un prix représentant une prime de 28,2% sur le dernier cours coté avant l'annonce et de 34,5% sur le cours moyen pondéré par les volumes des 60 derniers jours.

Il est dans l'intention des fondateurs et de la société Positive Ympact de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire si les conditions réglementaires sont réunies à l'issue de l'offre d'achat. Par ailleurs, les fondateurs feront apport à la société Positive Ympact des participations qu'ils détiennent directement avant le dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifiée, sur la base d'une valeur d'apport de 30 euros égale au prix de l'offre d'achat.

Dans la perspective de cette opération, la société Trilom, détenant 3,8% du capital de 1000mercis, a conclu avec Positive Ympact un contrat de cession portant sur la totalité de sa participation au prix de l'offre d'achat. La réalisation de cette cession interviendra au plus tard le 21 mars 2022.

La réalisation de cette offre simplifiée reste subordonnée à son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers ainsi qu'à une décision de conformité que celle-ci prononcerait à l'issue de son examen.

*

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acquies des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. L'offre ne sera réalisée que conformément à

¹ Positive YmpacT une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28, rue de Châteaudun, 75009 Paris et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 909 823 643.

la documentation d'offre qui contiendra les termes et conditions complets de l'offre. Toute décision relative à l'offre doit se fonder exclusivement sur l'information contenue dans la documentation d'offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Les fondateurs et la société Positive Ympact déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.